

D'autres actes immanents et éternels de Dieu : l'adoption et la justification des élus

Formation biblique pour disciples

(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)

Disponible gratuitement en format Word, PDF, et en MP3

Voir le contenu détaillé sur le site Web

Série : Théologie systématique (T-1)

Sujet : Les œuvres de Dieu

Leçon 35 : D'autres actes immanents et éternels de Dieu : l'adoption et la justification des élus

Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda

Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689

www.pourlagloiredechrist.com

Par : Marcel Longchamps

INTRODUCTION

Cette leçon est tirée du livre intitulé *A Body of Doctrinal and Practical Divinity (book 2, chapter 5 "Of other eternal and immanent acts in God, particularly adoption and justification", p. 201-209, du théologien baptiste John Gill)*.

Non seulement l'union des élus en Christ, mais aussi leur adoption et leur justification en Christ, sont des actes éternels et immanents de Dieu.

Cet enseignement est promu et défendu par un nombre important d'éminents théologiens calvinistes.

Cet enseignement n'est pas promulgué par la majorité des néo-évangéliques et des arminiens.

Cet enseignement reçoit beaucoup d'opposition et beaucoup d'objections cherchant à le ridiculiser ou le discréditer. Mais la question est plutôt : est-il biblique?
.../2

I) L'ADOPTION DES ÉLUS EN CHRIST EST ÉTERNELLE

Le mot adoption vient du latin ***adopto***. Le mot est composé de 2 parties : « Ad » et « Opto ». Les 2 parties du mot véhiculent l'idée de CHOISIR.

Cette adoption trouve sa source dans la volonté divine, son bon plaisir.

Cette adoption est par grâce! :

. Une grâce **souveraine**

Éphésiens 1 : 5

5 nous ayant prédestinés dans son amour à être ses enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté,

. Une grâce **singulière** (accordée aux hommes élus seulement et non aux anges)

. Une grâce **merveilleuse**

1 Jean 3 : 1

1 Voyez quel amour le Père nous a témoigné, pour que nous soyons appelés enfants de Dieu ! Et nous le sommes. Si le monde ne nous connaît pas, c'est qu'il ne l'a pas connu.

A) Elle ne commence pas dans le temps...

Elle n'arrive pas au moment de croire ni au moment de la régénération :

Romains 8 : 14-16

14 car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu.

15 Et vous n'avez point reçu un esprit de servitude, pour être encore dans la crainte ; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba ! Père !

16 L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.

Jean 11 : 52

52 Et ce n'était pas pour la nation seulement ; c'était aussi afin de réunir en un seul corps les enfants de Dieu dispersés.

B) ...mais dans l'éternité

Les élus sont donnés à Christ avant que le monde existe.

Jean 17 : 2, 6, 9, 24

2 selon que tu lui as donné pouvoir sur toute chair, afin qu'il accorde la vie éternelle à tous ceux que tu lui as donnés.

6 J'ai fait connaître ton nom aux hommes que tu m'as donnés du milieu du monde. Ils étaient à toi, et tu me les as donnés ; et ils ont gardé ta parole.

9 C'est pour eux que je prie. Je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnés, parce qu'ils sont à toi ; -

24 Père, je veux que là où je suis ceux que tu m'as donnés soient aussi avec moi, afin qu'ils voient ma gloire, la gloire que tu m'as donnée, parce que tu m'as aimé avant la fondation du monde.

Jean 6 : 37

37 Tous ceux que le Père me donne viendront à moi, et je ne mettrai pas dehors celui qui vient à moi ;

2 Timothée 1 : 9

9 qui nous a sauvés, et nous a adressé une sainte vocation, non à cause de nos œuvres, mais selon son propre dessein, et selon la grâce qui nous a été donnée en Jésus-Christ avant les temps éternels,

Hébreux 2 : 13

13 Et encore : Je me confierai en toi. Et encore : Me voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés.

Psaume 45 : 14 (appelée la fille du roi; l'épouse du Christ)

13 (45-14) Toute resplendissante est la fille du roi dans l'intérieur du palais ; Elle porte un vêtement tissu d'or.

14 (45-15) Elle est présentée au roi, vêtue de ses habits brodés, Et suivie des jeunes filles, ses compagnes, qui sont amenées auprès de toi ;

II) LA JUSTIFICATION DES ÉLUS EN CHRIST EST ÉTERNELLE

La justification est un acte de la grâce de Dieu :

Tite 3 : 7

*5 il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous aurions faites, mais selon sa miséricorde, par le baptême de la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit,
6 qu'il a répandu sur nous avec abondance par Jésus-Christ notre Sauveur,
7 afin que, justifiés par sa grâce, nous devenions, en espérance, héritiers de la vie éternelle.*

Romains 3 : 23-24

*23 Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ;
24 et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ.*

Les théologiens identifient 2 aspects à la justification :

- la justification **active** (c'est Dieu qui justifie et est un acte immanent et éternel)
- la justification **passive** (le croyant en prend conscience)

A) la justification ne commence pas dans le temps

La justification précède la foi. Celle-ci est l'effet de la justification et non la cause.

. La foi n'est pas la cause **entraînante** (« the moving cause ») Romains 3 : 24 (voir ci-haut)

. La foi n'est pas la cause **efficiente**

Romains 8 : 33

33 Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu qui justifie !

. La foi n'est pas la cause **instrumentale**

Si la foi est l'instrument de la justification, cet instrument est soit de Dieu, soit de l'homme. Or la foi n'est pas un acte de l'homme mais un don de Dieu :

Romains 3 : 25-26

25 C'est lui que Dieu a destiné, par son sang, à être, pour ceux qui croiraient victime propitiatoire, afin de montrer sa justice, parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant, au temps de sa patience, afin, dis-je,

26 de montrer sa justice dans le temps présent, de manière à être juste tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus.

La foi n'est pas non plus un acte de Dieu puisque ce n'est pas lui qui croit.

. La foi n'est pas la cause **méritoire**

C'est de croire en l'œuvre de Christ (son obéissance active et son obéissance passive).

Romains 5 : 9, 19

9 A plus forte raison donc, maintenant que nous sommes justifiés par son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère.

19 Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes.

C'est l'œuvre de Christ qui permet à la grâce de s'actualiser, de se réaliser. C'est donc la base de la justification et non sa source.

. La foi est l'effet de la justification éternelle

Hébreux 11: 1 (« Faith is **the evidence** of things not seen... Version King James)

1 Or la foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas.

Romains 1 : 17 (pour qu'une chose soit révélée, cela suppose sa préexistence)

17 parce qu'en lui est révélée la justice de Dieu par la foi et pour la foi, selon qu'il est écrit : *Le juste vivra par la foi.*

B) ... mais dans l'éternité

Romains 8 : 1 (non dans nos personnes mais en notre Tête, notre Représentant)

1 Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ.

Éphésiens 1 : 6 (Version Darby)

6 à la louange de la gloire de sa grâce dans laquelle il nous a rendus agréables dans le Bien-aimé ;

2 Corinthiens 5 : 19

19 Car Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, en n'imputant point aux hommes leurs offenses, et il a mis en nous la parole de la réconciliation.

Romains 3 : 25

25 C'est lui que Dieu a destiné, par son sang, à être, pour ceux qui croiraient victime propitiatoire, afin de montrer sa justice, parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant, au temps de sa patience, afin, dis-je,

Hébreux 9 : 15 (les saints de l'A.T. furent aussi justifiés en Christ avant son incarnation)

15 Et c'est pour cela qu'il est le médiateur d'une nouvelle alliance, afin que, la mort étant intervenue pour le rachat des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis.

III) LES OBJECTIONS

A) Énoncées puis réfutées

Objection numéro 1 : « Les hommes ne peuvent être justifiés avant d'exister. »

Réfutation : Si nous tenons compte de cette objection, nous devons aussi en tenir compte concernant l'élection. Cependant, les Écritures enseignent clairement que les hommes sont élus avant qu'ils existent.

Actes 15 : 18

*17 Afin que le reste des hommes cherche le Seigneur, Ainsi que toutes les nations sur lesquelles mon nom est invoqué, Dit le Seigneur, qui fait ces choses,
18 Et à qui elles sont connues de toute éternité.*

Notre être actuel n'était pas là mais notre être préordonné.

Objection numéro 2 : « Les hommes ne peuvent être justifiés avant de pécher. »

Réfutation : Ceci n'est pas plus absurde que de dire que Christ a payé la punition des péchés que nous n'avons pas encore commis.

Objection numéro 3 : « Cet enseignement ne respecte pas l'ordre des mots rencontrés dans certains versets. »

Réfutation : cet ordre est aussi renversé dans d'autres versets. Exemple :

2 Timothée 1 : 9 (sauvés avant d'être appelés)

9 qui nous a sauvés, et nous a adressé une sainte vocation, non à cause de nos œuvres, mais selon son propre dessein, et selon la grâce qui nous a été donnée en Jésus-Christ avant les temps éternels,

Les docteurs juifs ont coutume de dire qu'il n'y a pas de priorité ou de postériorité dans les Écritures. Exemple : le Saint-Esprit ou le Fils est quelquefois mentionné avant le Père. Nous ne pouvons pas tirer d'argument de supériorité ou d'antériorité basé sur de telles observations. .../8

Nous pouvons harmoniser en mentionnant que la justification active précède l'appel tandis que la justification passive suit l'appel.

Objection numéro 4 : « Si les élus sont justifiés avant d'exister, cela fait d'eux d'être ou d'avoir été simultanément des enfants du diable et des enfants de Dieu. » comme semble l'enseigner

Éphésiens 2 : 3

3 Nous tous aussi, nous étions de leur nombre, et nous vivions autrefois selon les convoitises de notre chair, accomplissant les volontés de la chair et de nos pensées, et nous étions par nature des enfants de colère, comme les autres ...

Réfutation : L'élus doit être considéré comme faisant partie ou étant relié à 2 alliances, sous 2 chefs (représentants) simultanément.

L'alliance des œuvres : l'homme chutant et péchant en Adam.

L'alliance de la grâce : Christ (aimés éternellement, choisis, vus et estimés justes en Lui, sauvés de la colère et de la damnation).

APPLICATIONS

Les doctrines de l'union éternelle en Christ, de l'adoption éternelle en Christ et de la justification éternelle en Christ nous rassurent et nous amènent à l'adoration et à la louange!

DIEU EST PARFAIT!

SON ŒUVRE EST PARFAITE!

QU'IL SOIT LOUÉ ÉTERNELLEMENT!

A M E N !

